

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 12/02/2021

Reçu en préfecture le 12/02/2021

Affiché le

ID : 066-216602128-20210208-13_2021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un et le Huit Février à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 2 février 2021

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie MONTANES, Romain ALBERT, Emma SABATE, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Héroïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF.

Absent excusé : Damien CLET donne pouvoir à Guy ROUQUIE

Absents : Emilie COUVEZ, Jean-Michel PONCE

En exercice : 27

Présents : 24

Ayant pris part au vote : 25

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Héroïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.13/2021

Budget de l'OMAC - tarifs 2021

Madame Bernardine SANCHEZ, adjointe au maire, informe l'assemblée, qu'à titre prévisionnel, il est nécessaire de voter des tarifs concernant des animations qui devraient avoir lieu au printemps prochain. Les dates précises seront fixées ultérieurement selon l'évolution du contexte sanitaire.

- « Contes et Chocolats » : 5€/enfant
- « Les Floralies de Juhègues »
Emplacement standard : 60€ - Grand emplacement : 100€

Madame Bernardine SANCHEZ précise que ces recettes ont été inscrites dans le cadre du budget de l'OMAC et qu'elles seront perçues par la régie de recettes et d'avance de l'OMAC.

Le conseil municipal, Oui l'exposé de madame Bernardine SANCHEZ, adjointe au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

➤ DECIDE de compléter la grille tarifaire de l'OMAC des montants suivants :

- « Contes et Chocolats » : 5€/enfant
- « Les Floralies de Juhègues »
Emplacement standard : 60€ - Grand emplacement : 100€

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du : 12 FEV 2021

et publication du : 12 FEV 2021

Le maire,

Dr Marc MEDINA

